

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020**



Affiché le 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-neuf novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle André VAUVERT, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN, M. Michel LEGRAND, Mme Jacqueline LEMARQUAND, M. Alain BRILLAND, M. Alain BALLAY, M. Denis PENVERN, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, M. Janick ACHARD, Mme Lénaïc HALLUIN et Mme Marlène PORTIER.

Absents excusés :

Mme Yasmina MAUGER, Mme Valérie FERRANDI, M. Franck LIÉNART (pouvoir à M. Yves GAUQUELIN) et Mme Camille FERRANDI.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Compte-rendu de la séance du 15 octobre 2020,
- Information du Maire sur les décisions prises en vertu des délégations accordées :
 - o Acquisition d'un ordinateur pour le secrétariat de mairie (850,00 € HT)
- Intervention de M. Cédric NOUVELOT et Mme Christine MARIE, Conseillers départementaux
- 1°) Convention de mise à disposition de la salle André Vauvert au « Relais d'assistants maternels Terre » avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre et l'ADMR du Calvados – Année 2021
- 2°) Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Thaon : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service - Année 2019
- 3°) Discussion sur la situation et le devenir des écoles
- 4°) Convention avec la Commune de Douvres-la-Délivrande pour la mise à disposition du terrain de sports
- 5°) Discussion sur les perspectives d'évolution de l'urbanisme de la commune et modalité de mise en œuvre de la délibération du 15/10/2020 relative à l'extension de la zone urbanisée (parcelles AA 156 et 157)
- 6°) Questions diverses :
 - Conditions financières pour desserte éventuelle des réseaux pour les parcelles cadastrales AA 156 et 157

Monsieur Michel LEGRAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire interroge le Conseil municipal et prend acte de son approbation à l'unanimité du compte-rendu des délibérations de la séance du 15 octobre 2020.

Informations sur les décisions prises par le Maire selon les délégations accordées par le Conseil Municipal :

- o Acquisition d'un ordinateur pour le secrétariat de mairie (850,00 € HT)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que,

Dans le cadre de la délibération n° 2020-05-07 du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a délégué la compétence pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 1 000,00 € hors taxes lorsque les circonstances le requièrent (rapidité, urgence...) ou pour fluidifier les travaux du Conseil en n'encombrant pas l'ordre du jour et à condition que les crédits correspondants aient été ouverts au budget,

Un ordinateur datant de 2013, presque hors service, a été remplacé par un neuf d'un montant de 850,00 € HT pour le secrétariat de mairie (bureau du fond).

1°) CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE ANDRÉ VAUVERT POUR LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la Communauté de Communes CŒUR DE NACRE a confié la gestion des R.A.M. « Terre » et « Mer » (Relais d'Assistants Maternelles) à la Fédération ADMR du Calvados.

La Communauté de Communes CŒUR DE NACRE a transmis un projet de convention sur les modalités d'occupation de la salle André VAUVERT par le Relais d'Assistants Maternelles « Terre ».

Monsieur le Maire donne lecture des dispositions de la convention, à savoir :

- Mise à disposition de la salle par créneaux horaires de demi-journées mensuelles,
- Assurance des locaux par la Commune de Basly,
- Engagement du Relais d'Assistants Maternelles « Terre » à se conformer aux consignes de sécurité et d'occupation des locaux définies par la Commune de Basly,
- Versement d'une redevance annuelle d'occupation des locaux de mille euros (1 000,00 €),
- Convention valable pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction, la précédente convention avait été signée par le C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (douze voix pour) :

VALIDE le projet de convention de mise à disposition de la salle André VAUVERT au Relais d'Assistants Maternelles « Terre »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à son exécution.

2°) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE – SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE THAON – ANNÉE 2019.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a délégué la compétence « Assainissement » (collecte et traitement des eaux usées) au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Thaon.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, à ses articles D2224-1 à 2224-5, que la Commune soit informée des indicateurs techniques et financiers du fonctionnement et du mode de gestion de service à l'occasion d'un rapport annuel appelé « Rapport Annuel sur la Qualité et le Prix du Service » (R.P.Q.S.).

Ce rapport doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Après s'être assuré que chacun des conseillers avait effectivement obtenu communication de ce rapport, Monsieur le Maire laisse la parole à M. Denis PENVERN, Président du S.M.A.R.T.

Monsieur Denis PENVERN revient sur les données présentées dans ce R.P.Q.S. 2019 et informe, par ailleurs, de la situation du syndicat en fin d'année 2020 : augmentation du coût des épandages, départ de la Commune de Thaon depuis le 1^{er} janvier et fonctionnement des équipements.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (douze voix pour) :

APPROUVE le Rapport Annuel sur la Qualité et le Prix du Service du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Thaon pour l'année 2019.

3°) DISCUSSION SUR LA SITUATION ET LE DEVENIR DES ECOLES :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la compétence « Ecoles » qu'elles ont transférée au SIVOS ABC, les communes d'Anisy, Basly et Colomby-Anguerny étudient les possibilités de regroupement sur un ou deux pôles.

Pour ce qui concerne Basly, Monsieur le Maire rappelle les avant-projets d'extension de l'école communale : salle de motricité, classes, hall d'entrée et circulations et le coût estimatif de ces travaux.

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur les modalités et les conséquences du regroupement des écoles sur un voire deux sites et les possibilités d'affectation du patrimoine foncier communal.

Au cours de ce débat, le Conseil, dans l'attente des premières études préalables diligentées par le SIVOS ABC :

- s'accorde sur la nécessité de faire évoluer les équipements et le financement de la compétence « Ecoles »,
- prend acte des changements induits par ce projet, des participations et subventions octroyées pour la construction des bâtiments scolaires,
- envisage, en cas de déplacement, les possibilités de réaffectation du foncier libéré.

4°) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE POUR LA MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE SPORTS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise à disposition du terrain de sports communal pour la pratique du football, sur la demande de la ville de Douvres-la-Déivrande.

Monsieur le Maire remet la parole à M. Alain BRILLAND qui, dans l'état actuel du projet de convention, propose de différer son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (douze voix pour) :

DIFFERE le vote du projet de convention de mise à disposition du terrain de sports communal.

5°) DISCUSSION SUR LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'URBANISME DE LA COMMUNE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA DELIBERATION DU

15/10/2020 RELATIVE A L'EXTENSION DE LA ZONE URBANISEE (PARCELLES AA 156 ET 157).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue en mairie, ce jeudi 19 novembre, en présence de l'équipe du service instructeur des autorisations d'urbanisme administré par la Communauté de Communes de Cœur de Nacre.

Monsieur le Maire expose qu'ont pu être évoquées les modalités de développement des projets de la Commune ; ainsi, cette réunion a permis d'envisager les éventuelles complexités à anticiper telles que le nombre de logements constructibles annuellement (défini par le schéma de cohérence territoriale) et les autres documents de planification intercommunale.

6°) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Visite des Conseillers Départementaux du Canton de Courseulles-sur-Mer (20 heures) :

Monsieur le Maire accueille M. Cédric NOUVELOT et Mme Christine DURAND, conseillers départementaux et leur remet la parole.

M. Cédric NOUVELOT et Mme Christine DURAND, dressent la liste des domaines d'intervention du Département auxquels ils sont amenés à siéger et les derniers dispositifs du Département (aides aux jeunes, aux personnes âgées...).

Passée cette présentation exhaustive, un échange s'instaure sur les interactions à prévoir entre les services du Département et la réalisation des projets communaux.

Monsieur Michel LEGRAND présente le projet de la rue du Bac du Port et pose la question du réaménagement de ses carrefours avec les routes de Douvres (R.D. n° 83) et de Saint-Aubin (R.D. n° 219).

M. Cédric NOUVELOT rappelle les critères de financement retenus actuellement au niveau du Département du Calvados.

A la suite de questions ayant trait à la sécurité des habitants et des usagers des routes de Caen et Courseulles (R.D. n° 79), Monsieur le Maire interroge les Conseillers départementaux sur les difficultés de réfection à l'occasion de travaux réalisés sur les voies départementales dans les périmètres d'agglomération.

M. Cédric NOUVELOT rappelle l'organisation des gestionnaires des différentes voiries et la programmation annuelle des travaux sur le domaine routier départemental assurée par l'agence routière d'Éterville.

M. Cédric NOUVELOT revient ensuite sur le déploiement d'abonnements à la fibre optique sous l'égide du Département du Calvados et sur la question d'une possible souscription aux « grands opérateurs » ainsi qu'à l'« opérateur historique ».

Mme Christine DURAND, interrogée sur l'assistance apportée aux publics sensibles, décline les services du Département référents sur le périmètre de Cœur de Nacre, circonscription locale d'action sociale de Caen-Nord ; Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique ainsi que les politiques d'aide à l'enfance.

A la suite de questions concernant la sectorisation des élèves, après leur scolarisation dans les écoles du SIVOS ABC, vers les collèges, M. Cédric NOUVELOT et Mme Christine DURAND, présentent l'organisation du canton. Ils font également remarquer les complexités générées par l'absence de superposition entre le découpage géographique du canton et les périmètres d'intervention d'autres services publics locaux, qu'ils soient

financés ou non par les communes et le département : gendarmerie, secours et incendie...

En réaction aux demandes d'installation d'un skate-park et/ou d'un city-stade, M. Cédric NOUVELOT et Mme Christine DURAND, invitent les conseillers municipaux à leur communiquer toutes demandes afin qu'elles puissent obtenir les réponses du Département.

Monsieur le Maire remercie les conseillers départementaux.

Travaux d'aménagement de la rue du Bac du Port :

Madame Lénaïc HALLUIN souhaite connaître le niveau d'avancement du projet de travaux de voirie de la rue du Bac du Port, suite à l'annulation de la réunion prévue le mardi 3 novembre avec les habitants.

Monsieur Michel LEGRAND indique que la réunion se tiendra vraisemblablement après le confinement.

Terrain de tennis :

Monsieur Patrice BOURDIN a constaté que le filet du terrain de tennis et les dispositifs coupe-vent commencent à présenter des signes d'usure. Le conseil s'accorde sur le besoin de faire chiffrer le montant de la remise à niveau.

Monsieur Alain BALLAY indique que la plaque du compteur d'eau alimentant le stade se situant dans le passage des peupliers devra être remplacée.

Financements projets enfance :

Monsieur Patrice BOURDIN rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales propose des conventions de financement pour les projets destinés à l'enfance.

Arbre de Noël-Vœux :

Monsieur Alain BRILLAND informe le Conseil que la commande des livres pour les enfants de la Commune a été passée. L'arbre de Noël est annulé.

A défaut de nouvelles consignes, la cérémonie des vœux est annulée (samedi 16 janvier 2021 à 18 heures).

Page FACEBOOK de Basly :

La page créée par Mme Camille FERRANDI a été inaugurée le 29 octobre dernier ; https://www.facebook.com/CommunedeBasly/about/?conf_code=81017&email_id=mairiebasly%40gmail.com

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine séance pourrait se tenir le jeudi 17 décembre 2020 à 20 heures.

La séance est levée à 21 heures 40 minutes.